

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIR-2024-74 – Règlementation de la circulation et du stationnement à l'occasion du concours national du cheval comtois sur le site des Tuileries

Le Maire de Maïche,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande formulée par l'association du cheval comtois,

CONSIDERANT la nécessité de sécuriser la manifestation en interdisant le stationnement dans la rue du Stade pour la sécurité du public et des participants,

ARRETE

Article 1 :

CIRCULATION :

La circulation sera interdite les 13 et 14 septembre 2024, chemin de la Combe Missey, en raison de l'organisation du concours national du cheval comtois par le syndicat du cheval comtois.

Les véhicules participant au concours national accéderont au site depuis les Bichets par le chemin de la Combe Missey et repartiront par le même cheminement.

L'accès à la carrière depuis les Bichets sera maintenu.

STATIONEMENT :

Durant cette même période, le stationnement sera interdit :

- sur toute la longueur de la rue du stade,
- Avenue Leclerc en bordure de chaussée et sur le CD 437 du carrefour formé avec la rue du Stade jusqu'au rond-point de la Croix St Marc,
- devant le chemin d'accès au transformateur ENEDIS, rue du Stade.

Article 2 : Des panneaux matérialisant ces interdictions seront mis en place par la municipalité.

Article 3 : La gendarmerie et les gardiens de police municipale sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté.

.../..

Publié sur le site internet le 27 août 2024

Ville de Maïche

Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25210 Maïche

Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : contact@mairie-maiche.fr

Article 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maïche,
- Monsieur le président du syndicat du Cheval Comtois,
- Monsieur le président de la CCPM de Maïche,
- Monsieur le président de l'AFAR,
- Monsieur le responsable des services techniques de Maïche,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de Maïche.

Maïche, le 26 août 2024,
Le Maire,
Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 27 août 2024